Séance du mardi 24 mars 2015

L'an deux mil quinze
Et le vingt quatre mars
à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.
Etaient présents : EDON Dominique, CHAUSSEE Annick, PINCONNET Gilles, COURTIN Élisabeth, ROTTIER Corinne, AVIGNON Damien, LAMY Christophe, LEGRAND Anthony, VOTAVA Nadine, GUEHO Sigrid, PATAULT Florie, BLUTEAU Sandra, DE MEYERE Patrick
Absents excusés : MAGUERO Pascal, MONTAROU Lionel
absent : Néant
Secrétaire de séance : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

TITULARISATION D'UN AGENT
Adjoint technique territorial de 2ème classe

2015 - 11

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent sur le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe doit être titularisé à compter du 14 avril 2015, l'agent a effectué sa formation d'intégration.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide la titularisation à compter du 14 avril 2015 de l'agent sur le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe.
Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

RECRUTEMENT POSTE ATSEM 1ERE CLASSE NON TITULAIRE

2015 - 12

Vu la délibération 2011-38 du 22 avril 2011 portant création d'un poste d'ATSEM 1ère classe non titulaire,
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le recrutement d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe non titulaire, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaire, à compter du 1er septembre 2015 pour l'année scolaire 2015/2016 en raison de la nécessité en classe de maternelle pour exercer les fonctions d'ATSEM.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte le recrutement d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe non titulaire, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaire, à compter du 1er septembre 2015 pour l'année scolaire 2015/2016. les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.
Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

POUR L'ANNEE 2016

2015 - 13

Vu la délibération N° 2014-27 du 7 avril 2014 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,
Le planning 2016 des locations de la salle des fêtes étant ouvert,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide que les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2016 restent inchangés comme suit :

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

POUR L'ANNEE 2016

2015 - 13

(suite)

Location : petite salle + cuisine :

Réservation 60 jours avant la date de location

	LOCATION		CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	DU 1ER MAI AU 14 OCTOBRE	DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL
OCCUPATION WEED-END (du vendredi 13h30 au lundi 9h)	120 €	140 €	25 €	60 €
OCCUPATION SEMAINE Une journée (du lundi au jeudi)	50 €	50 €	10 €	15 €

Location : les 2 salles + cuisine :

	LOCATION		CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	DU 1ER MAI AU 14 OCTOBRE	DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL
OCCUPATION VENDREDI SOIR OU UN JOUR FERIER EN SEMAINE	200 €	260 €	25 €	60 €
OCCUPATION WEED-END (du vendredi 13h30 au lundi 9h)	340 €	390 €	50 €	120 €
OCCUPATION SEMAINE	130 €	195 €	15 €	40 €

Concernant les associations de la commune :

GRANDE SALLE + CUISINE	LOCATION	CONSOMMABLES	
LUNDI A JEUDI POUR LES MANIFESTATIONS PAYANTES			
1 GRATUITE	0 €	15 €	40 €
OCUPATION PAYANTE	70 €	15 €	40 €
VENDREDI AU DIMANCHE 1 GRATUITE	0 €	50 €	120 €
2 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	120 €	50 €	120 €
3 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	120 €	50 €	120 €
A PARTIR DE LA 4EME OCCUPATION	300 €	50 €	120 €
PETITE SALLE + CUISINE			
VENDREDI AU DIMANCHE	40 €	10 €	15 €

Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES BRANCHEMENTS EAUX USEES

2015 - 14

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'offre pour la mis sion de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des branchements d'eaux usées ru des Lilas,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte l'offre de l'entreprise VERDI Ingénierie Centre Ouest, sis LUISANT 28600 9 rue de l'orme de Sour, pour un montant de 6 270,00 € H.T. soit 7 524,00 T.T.C. pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des branchements d'eau usées.
Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier rela tif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DEVIS GARDIENNAGE

2015 - 15

Dans le cadre de l'organisation du comice agricole sur la commune de La Chapell Saint Rémy, qui se déroulera le samedi 4 juillet 2015.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
De retenir la société ARCADE SECURITE 72, sis VIBRAYE 72320, pour le servic d'un agent cynophile pour le gardiennage des biens et la surveillances des person nes le vendredi 3 juillet 2015 de 20 h au samedi 4 juillet 2015 a 6 h et le samedi juillet 2015 de 21 H au dimanche 5 juillet 2015 4 H.
Le devis s'élève à 391,00 € H.T. soit 471,55 € T.T.C.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et fi nancier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

MISE A DISPOSTION DE TERRAIN

2015 - 16

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association du Comice Agricole du Canton de Tuffé demande une mise a disposition des terrains attenants à la salle polyvalente pour l'organisation du Comice Agricole 2015 qui au ra lieu le samedi 4 juillet 2015.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Donne l'accord pour la mise a disposition des terrains attenants à la salle polyva lente pour l'organisation du Comice Agricole 215 qui aura lieu le samedi 4 juille 2015 à l'association du Comice Agricole du Canton de Tuffé.
Un plan cadastral est joint à la présente délibération concernant les parcelles.
Une convention sera établie entre l'association du Comice Agricole du Canton de Tuffé et la commune.
Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relati à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DIVERS

- Les devis pour les portes de l'accueil périscolaire seront délibérés a une prochaine réunion du conseil municipal.
- Courrier de M. Pascal MAGERO qui donne sa démission du conseil municipal.
- Courrier du Comité de fêtes de Lombron organisant une rando VTT/pédestre le 1er mai 2015